

Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme
Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme
Band: 21 (1938)

Artikel: Rapport de vérification des comptes exercice 1938
Autor: Tissot, F. / Born
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-629699>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT DE VÉRIFICATION DES COMPTES

EXERCICE 1938

Monsieur le Président,

Messieurs,

Les vérificateurs soussignés ont procédé ce jour au contrôle des comptes de l'Office national suisse du tourisme. Ils ont pris connaissance du rapport du contrôle effectué par le service de contrôle des finances du canton de Zurich, puis examiné l'ensemble des comptes de l'Office, vérifié par pointage un certain nombre de pièces comptables, ainsi que tous les principaux postes de recettes et dépenses.

Ils se plaisent à reconnaître que l'organisation du service de comptabilité est parfaite. Cette dernière est très bien tenue et permet, malgré la multiplicité des comptes spéciaux, un contrôle facile.

En conséquence, ils proposent à l'Assemblée générale d'accepter les comptes de l'Office national suisse du tourisme tels qu'ils sont présentés dans le rapport annuel et de donner décharge à la Direction de l'Office de sa gestion, avec remerciements pour le grand travail fourni en faveur du tourisme suisse.

ZURICH, le 26 avril 1939.

Les vérificateurs,

F. TISSOT.

Dr BORN.
